

Extraits d'un article d'« Arab Reform Initiative » La Covid-19 accroît la vulnérabilité de la femme rurale

L'Arab Reform Initiative, Think Tank indépendant chef de file d'un réseau d'instituts et de centres d'études et de recherches travaillant avec des partenaires experts au Moyen Orient, en Afrique du Nord et au-delà, a réalisé de nombreuses études pertinentes traitant de nombreuses questions politiques, économiques et sociales dans le monde arabe

Compte tenu du grand intérêt porté par le Forum Ibn Khaldoun à l'impact de Covid-19 sur l'économie et la société tunisiennes ainsi qu'à la femme rurale, Nous produisons, dans ce qui suit, quelques extraits de l'étude publiée par l'Arab Reform Initiative du 25 novembre 2020 intitulée « Tunisie : la Covid-19 accroît la vulnérabilité des femmes rurales » sous la plume d'Alessandra Bajec journaliste indépendante.

« Alors que la Tunisie est souvent présentée comme pionnière des droits des femmes dans la région MENA, les femmes des zones rurales demeurent marginalisées socialement et économiquement. Elles sont surreprésentées parmi les ouvriers agricoles et les petits commerçants, emplois pour lesquels elles perçoivent des salaires très bas, effectuent un travail physique épuisant, ne bénéficient d'aucune protection sociale et ont un accès très limité à des soins de santé de qualité.

Confrontées à des disparités de genre manifestes, elles ont un accès inégal aux revenus et aux opportunités économiques et l'épidémie de COVID-19 a encore exacerbé ces inégalités, rendant les ouvrières agricoles particulièrement vulnérables à la pandémie. Alors que les agricultrices continuent de jouer un rôle clé dans la préservation des chaînes d'approvisionnement alimentaire du pays face à la crise sanitaire mondiale, elles travaillent sans protection juridique et sociale qui leur assurerait des conditions de travail décentes. »

Des conditions de travail terriblement injustes

« Selon des chiffres du Ministère de l'Agriculture, 32% des femmes tunisiennes vivent en milieu rural. L'Institut National des Statistiques (INS) rapporte que 65% d'entre elles abandonnent leurs études à un âge précoce, ce qui contribue à un taux d'analphabétisme de plus de 30 % pour les femmes rurales.

Les femmes représentent 70% de la main-d'œuvre agricole tunisienne mais elles sont payées environ 50% de moins que les hommes et ont un accès très limité à la protection sociale

Seulement 33% des femmes travaillant dans l'agriculture sont protégées par la sécurité sociale, un chiffre qui est également bien inférieur à celui des hommes – avec seulement 93,500 femmes contre 377,000 hommes bénéficiant du régime de protection sociale.

De nombreuses femmes sont des travailleuses journalières ou saisonnières travaillant dans de grandes exploitations, souvent pour différents employeurs. Elles perçoivent une maigre rémunération journalière comprise entre 7 et 15DT (environ 3 à 6 USD) alors que les hommes gagnent entre 14 et 30DT (environ 6 à 10 USD) pour le même travail fourni. Il est courant que de nombreuses femmes acceptent 7DT par jour juste pour avoir un peu d'argent et subvenir ainsi aux besoins de leurs familles. »

« Selon une étude réalisée en 2015 par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, environ 60% des femmes des régions rurales souffrent de problèmes de santé essentiellement liés au travail. Cela est dû au manque de soins de santé de qualité dans les zones à faibles revenus comme Jendouba, Le Kef, Kasserine, et Gafsa.

Les agricultrices n'ont pas de couverture sanitaire. Seule une petite fraction des femmes rurales, estimée à 10 %, a accès à des soins de santé gratuits, en raison de la nature informelle de leur travail.

En plus d'être faiblement rémunérées, les ouvrières agricoles sont confrontées à de graves risques en raison des moyens de transports dangereux qu'elles empruntent pour se rendre sur leur lieu de travail et ensuite pour rentrer chez elles. Les ouvrières agricoles sont généralement transportées dans des camions surchargés, ce qui entraîne parfois des accidents de la route mortels - une tendance inquiétante de ces dernières années. Chaque ouvrière paie une partie de son salaire journalier (1-3TND) aux chauffeurs de camions, qui entassent souvent les passagers pour gagner plus d'argent par voyage, même si cela signifie que le camion est surchargé.

Afin de résoudre le problème des transports dangereux, un décret organisant un service de transport public non régulier pour les femmes travaillant dans l'agriculture, relatif à la loi 51 de 2019, a été adopté en août 2020.

En plus de leur travail sous-payé, dangereux et pénible, les ouvrières agricoles sont également exposées à une violence basée sur le genre, malgré l'introduction de la loi 58 de 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Une récente enquête a révélé que 59 % de ces femmes ont été victimes de violence dans les exploitations agricoles, 40 % d'entre elles ont déclaré avoir subi des violences morales tandis que 31 % ont déclaré avoir été victimes de violences verbales et 29 % de violences physiques.

La COVID-19 exacerbe les vulnérabilités

Comptant sur une sécurité de l'emploi plus volatile que celle des hommes, privées d'une protection sociale ou juridique de base, exposées à un risque élevé d'exploitation, et confrontées à des barrières sociales, religieuses et culturelles restrictives, les ouvrières agricoles sont plus vulnérables à la détérioration des conditions de travail durant la crise de la COVID-19.

Pendant le confinement dû au coronavirus, entre mars et avril derniers, la situation socio-économique de beaucoup de femmes des régions rurales s'est détériorée. Bien que le travail dans les fermes n'ait pas cessé, les femmes dépendant du transport ont dû se limiter aux endroits auxquels elles pouvaient accéder en raison des restrictions de mobilité, ce qui a impliqué moins de travail et moins de revenus. Elles s'exposaient également à un risque d'infection par le coronavirus lorsqu'elles se déplaçaient dans des transports surchargés.

En plus de travailler dans des conditions dangereuses chez des employeurs ne leur fournissant pas d'équipement de protection pour leur travail agricole, les ouvrières n'ont également pas reçu d'équipement de protection tel que des masques et des gants depuis le déclenchement de la crise du coronavirus.

Les petites agricultrices qui possèdent de petites parcelles de terre et qui vendent généralement leur production via des étals de nourriture ou aux marchés - se sont quant à elles retrouvées sans garantie de revenu, soudainement incapables de vendre leurs produits avec la fermeture générale des étals de nourriture et en l'absence de clients. En outre, la plupart des familles d'agriculteurs dépendent des cultures de subsistance et du bétail qu'elles produisent et consomment. Cela a été encore plus difficile pour les ménages dirigés par des femmes, réduisant ces petites agricultrices à l'appauvrissement. En raison du confinement en mars, certaines agricultrices ont dû vendre le peu de bétail qu'elles possédaient afin de répondre aux besoins essentiels de leurs familles.

Bien que le Ministère des Affaires Sociales ait pris des mesures exceptionnelles d'assistance sociale ciblant les ménages les plus défavorisés sous forme d'un paiement unique de 200 TND, aucune mesure spécifique n'a été envisagée pour les ouvrières agricoles.

Une réponse gouvernementale insuffisante

Des mécanismes nationaux ont été mis en place ces dernières années afin de promouvoir les femmes vivant dans les zones rurales avec l'intervention du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées pour accroître leur employabilité et renforcer leur contribution à l'économie.

Le lancement du programme « Raida » pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin, réalisé par ce ministère en coopération avec la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), ciblant les femmes, y compris dans les zones rurales, souhaitant créer de petites ou moyennes entreprises, a été une étape positive.

Depuis son lancement en 2016, le programme national a mis en place plus de 4,400 projets dans toutes les régions, englobant plusieurs activités pour un investissement estimé à 37 millions TND (environ 13,5 millions USD). L'initiative, qui se poursuit jusqu'à la fin de 2020, vise à créer 8,000 projets.

Les bénéficiaires reçoivent une formation, un encadrement et une assistance pour la création de leurs entreprises qui sont ensuite financées par des prêts de base allant de 10.000 à 100.000 TND.

Le ministère a fait un pas important en faveur des femmes rurales en augmentant le financement alloué à l'agriculture à 30 % (au lieu de 5 %), et en veillant à ce que les régions intérieures soient incluses pour renforcer le principe de discrimination positive.

Alors que davantage d'efforts ont été consacrés à la création d'emplois, à l'autonomisation économique et à la régularisation du travail des femmes rurales, le Directeur des Affaires de la Femme a expliqué que la mise en place d'une législation relative aux instruments de financement est toujours en attente, ce qui empêche les banques de débloquer les fonds nécessaires destinés à ces femmes dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire.

Un problème intrinsèque est que les mécanismes législatifs actuels ne tiennent pas compte de la dynamique des genres et ignorent les spécificités des femmes rurales. Dans le cas des prêts pour des projets agricoles, les femmes ne peuvent souvent pas obtenir de crédit en raison de critères discriminatoires liés au genre, comme la possession du statut d'agriculteur et la propriété ou la location de terres agricoles.

Des plans sont en cours de développement au sein du Ministère de la Femme afin d'encourager l'absorption de la main-d'œuvre agricole féminine dans les GDA (Groupes de Développement Agricole) et les SMSA et de s'assurer que ces femmes sont employées formellement. Des propositions sont également en cours de discussion pour intégrer les intermédiaires travaillant de manière informelle dans le secteur formel.

En ce qui concerne la protection juridique, le Gouvernement a expérimenté, l'année dernière, une mesure visant à accroître la couverture de sécurité sociale des ouvrières agricoles grâce à une application mobile appelée « Ahmini » ("Protège moi") qui permettrait d'intégrer 500,000 femmes dans le système officiel de sécurité sociale.

Cependant, en juin, seules 15,000 des femmes ciblées ont adhéré à Ahmini, dont un grand nombre n'ayant pas d'expérience en matière d'inscription en ligne et ayant une faible couverture internet là où elles vivent.

Le projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui a été adopté en juin 2020, devrait bénéficier aux femmes rurales en favorisant l'emploi durable et en créant le plus grand nombre possible de mini-projets et de projets intégrés. En structurant l'économie informelle et en soutenant les sociétés mutuelles, les coopératives et les associations, la loi entend activer un mécanisme de financement axé sur la création et/ou le renforcement des micros et petites entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat, qui sont principalement dédiées aux femmes défavorisées des zones rurales. À terme, la nouvelle législation contribuera à l'amélioration sociale et économique de la vie de ces femmes

Conclusion

Bien que les femmes rurales soient les piliers de la sécurité alimentaire en Tunisie et constituent une ressource vitale dans le contexte de la pandémie actuelle, leur situation, longtemps ignorée et inchangée, dépeint la dure réalité des citoyens de seconde classe.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence comment les femmes rurales, avec leur forte présence dans les activités économiques informelles, font partie des catégories les plus exposées aux vulnérabilités, allant de la dégradation des conditions de travail à la perte d'emploi. La crise sanitaire actuelle devrait être le déclencheur tant attendu d'une réponse politique sérieuse.

Compte tenu de la réponse insuffisante du Gouvernement et des lacunes identifiées par les initiatives locales de base, les recommandations suivantes peuvent être formulées pour améliorer les conditions socio-économiques des femmes :

- Dans l'immédiat, les autorités doivent veiller à ce que les employeurs fournissent aux travailleuses rurales l'équipement de protection qui leur permettra de travailler sans mettre leur santé en danger en s'exposant à des risques d'infection à la COVID-19.
- Les mécanismes législatifs doivent intégrer une approche de genre pour étendre le statut d'agriculteur ainsi que le droit à la propriété ou au leasing (crédit-bail foncier) aux agricultrices afin de garantir l'égalité d'accès au crédit ou aux prêts pour lancer des projets agricoles.
- Une législation adéquate devrait être adoptée pour activer les instruments de financement qui débloquent les fonds nécessaires aux femmes rurales pour créer des micros et petites entreprises dans le secteur agricole ainsi que dans d'autres activités économiques (c'est-à-dire l'élevage, l'artisanat, etc.).
- Outre la régularisation du travail des femmes rurales, il convient également de garantir leur accès à des soins de santé gratuits ainsi qu'à la protection sociale.
- Le décret du Gouvernement concernant les conditions de transport des travailleuses agricoles devrait être mis en place afin d'améliorer l'infrastructure publique dans les régions rurales de l'intérieur et de faciliter l'achat de véhicules appropriés pour le transport en toute sécurité des travailleuses et l'accès aux champs agricoles.
- Les bailleurs de fonds internationaux et les partenaires locaux devraient mobiliser des fonds et des ressources supplémentaires pour financer des projets durables et viables pour les femmes rurales, comprenant une phase de deux à trois ans après la mise en place afin de garantir une supervision adéquate et l'accomplissement réussi du projet.
- Les ministères concernés devraient augmenter les budgets et renforcer les capacités au niveau régional pour permettre aux institutions locales de prendre des mesures efficaces en faveur du développement économique et social des femmes rurales. »